

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITE SYNDICAL

Nombre de Conseillers en exercice : 18
Nombre de Conseillers Présents : 11
Nombre de Procurations : 6
Nombre de suffrages exprimés : 17
Nombre de voix représentées par les suffrages exprimés : 58

VOTES : Contre : 0 Pour : 17
Date de convocation : 23 juin 2023

DÉLIBÉRATION N° 6.3 **PROJET D'AMÉNAGEMENT DU** **PORT DE PORNIC-LA NOËVEILLARD –** **VALIDATION DES MODALITES DE LA** **CONCERTATION RÈGLEMENTAIRE**

SÉANCE DU COMITÉ SYNDICAL DU 30 JUIN 2023

L'an deux mille vingt-trois, le trente juin, à dix heures et trente minutes, le Comité syndical s'est réuni en Séance Plénière, en son siège, à Saint-Nazaire, sous la présidence de Lydia MEIGNEN, Présidente du Syndicat mixte Les Ports de Loire-Atlantique.

ETAIENT PRESENTS : *Lydia MEIGNEN, Laurent DUBOST, Christiane VAN-GOETHEM, Séverine MARCHAND, Claude CAUDAL, Jean MONTAVILLE, André BOUCHER, Christine LE RIBOTER, Isabelle DELANOY-CORBLIN, délégués titulaires, Jean-François RICARD, délégué suppléant, Didier MARION, représentant*

ETAIENT ABSENTS : *Jean-Luc SECHET, pouvoir à Lydia MEIGNEN, Sylvie GOSLIN, pouvoir à Christiane VAN-GOETHEM, Daniel ELOI, pouvoir à Laurent DUBOST, Patrick HUGUET, Eloïse BOURREAU-GOBIN, pouvoir à Séverine MARCHAND, Jean-Michel BRARD, pouvoir à Jean MONTAVILLE, Didier CADRO, pouvoir à Didier MARION, Michelle QUELLARD, pouvoir à André BOUCHER, Philippe CAILLON supplée par Jean-François RICARD*

Secrétaire de séance : Christiane VAN-GOETHEM



Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code de l'urbanisme et notamment les articles L103-2 et R103-1 précisant les opérations d'aménagement soumises à concertation préalable ;

Vu la délibération de l'assemblée départementale du 24 juin 2019 approuvant le plan d'actions « Loire-Atlantique, terre maritime » du département de Loire-Atlantique en faveur de la mer et du littoral pour la période 2019-2029 ;

Vu le marché public n° 2022 AMO_15, d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage générale signé le 6 février 2023 et confié au groupement constitué de SCE & ses atelier up+, mandataire et de Sennse communication et concertation, co-traitant ayant pour objet d'accompagner Les Ports de Loire-Atlantique de la concertation jusqu'à l'attribution des marchés de travaux et l'obtention des autorisations ad hoc ;

CONSIDÉRANT le projet d'aménagement ambitieux du port de Pornic-La Noëveillard qui prévoit notamment,

La remise à niveau des infrastructures maritimes, l'aménagement des espaces à terre, la rénovation du renouvellement de la capitainerie et des commerces avec pour objectif de faire d'un pôle d'excellence en matière de destination nautique et de conditions d'accueil, un pôle de parfaite intégration paysagère et architecturale et avec une forte ambition en faveur du développement durable ;

CONSIDÉRANT que la concertation permettra d'une part de répondre aux obligations réglementaires et d'autre part, à orienter la définition du programme et les études à venir pour le projet d'aménagement du port de Pornic-La Noëveillard,

CONSIDÉRANT la nécessité d'associer, pendant toute la durée de l'élaboration du projet les différents publics et notamment : Les acteurs portuaires, les commerçants, les riverains, les habitants de la commune de Pornic, les usagers de la plage et du sentier, les usagers de La Noëveillard non-résidents de Pornic et les touristes, ce qui permettra d'enrichir le projet d'aménagement du port de Pornic-La Noëveillard par l'expertise d'usage et d'éclairer Les ports de Loire-Atlantique sur les décisions à prendre ;

CONSIDÉRANT que la concertation réglementaire organisée par Les Ports de Loire-Atlantique est soumise aux dispositions fixées par le code de l'urbanisme ;

Entendu le Rapport de La Présidente :

LE COMITE SYNDICAL

Après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** les objectifs de la concertation du projet d'aménagement du port de Pornic La Noëveillard :
 - Faire connaître le projet d'aménagement du port de Pornic La Noëveillard : son calendrier, ses enjeux ;
 - Donner des éléments de compréhension du projet : son contexte, ses objectifs et ses leviers d'actions ;
 - Faire connaître la démarche de concertation : ses enjeux, son calendrier et ses outils ;
 - Recueillir les contributions des publics.

À titre d'exemple, les thématiques de la concertation pourront notamment être, le réaménagement de la partie terrestre du port, l'équilibre entre les modes de déplacements, le stationnement et la végétalisation, les conditions d'accès au port, les infrastructures à destination d'un pôle d'excellence nautique, les services et conditions d'accueil des professionnels...

En outre, il s'agira d'être clair, d'une part, sur le périmètre du projet qui concerne uniquement le port de La Noëveillard et d'autre part, sur le positionnement des ports de Loire-Atlantique, maître d'ouvrage et seul légitime à définir et à mettre en œuvre la concertation ;

- **ENGAGE** la concertation liée au projet d'aménagement du port de Pornic La Noëveillard, selon les modalités suivantes :
 - Publication d'un avis de la concertation avant le début de la concertation ;
 - Dossier de présentation du projet accessible au public dans différents lieux et sur la plateforme participation citoyenne du Département de Loire-Atlantique ;

- Possibilité de participation sous forme de registres papiers et de registres en ligne ;
- Une réunion publique d'ouverture et une réunion publique de clôture. La réunion d'ouverture étant envisagée le 25 septembre 2023 ;
- Rencontres des publics sous forme d'ateliers et de rencontres in situ ;
- Un bilan de la concertation et des échanges réguliers pour suivre l'avancement du projet.

- **AUTORISE** Madame La Présidente à mener la concertation du projet d'aménagement du port de Pornic-La Noëveillard.

Fait et délibéré à Saint Nazaire, en séance publique,
le 30 juin 2023

POUR EXTRAIT ET CERTIFIÉ CONFORME

**LA PRÉSIDENTE DU SYNDICAT MIXTE
LES PORTS DE PLAISANCE ET DE PÊCHE DE LOIRE-
ATLANTIQUE**



LYDIA MEIGNEN